

**Projet P220033 : Amélioration des revenus des familles des paysannes paysannes dans le sud
d'Haïti**

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR) POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE
SERVICES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION EXTERNE FINALE DU PROJET.

Financement : Fondation Medicor

Table des matières

II-	OBJECTIFS DE LA MISSION	4
2.1	Objectif général	4
2.2	Objectif spécifiques	4
III-	Étendue et méthodologie de la mission.....	6
IV-	Les questions d'évaluation.....	6
V-	Profil du prestataire.....	7
VI-	Modalités de recrutement.....	7
VII-	Soumission des offres	7
VIII-	Cas de rejet des offres.....	8
IX-	Dépôts des offres	8
X-	Evaluation des dossiers	8
XI-	Signature du contrat et Modalités de paiements	9

I- Contexte du projet

Le projet P220033 « Amélioration des revenus des familles paysannes dans le Sud d'Haïti », financé par la Fondation Medicor, a été mis en œuvre dans les sections communales de Martineau et Gros-Marin, dans la commune de Cavaillon, par Caritas Cayes en partenariat avec Caritas Suisse. Sa première phase s'est déroulée du 1er avril 2022 au 31 mars 2025.

Afin de poursuivre les actions engagées et de consolider les résultats obtenus, une deuxième phase a été mise en place pour la période du 1er avril 2025 au 30 juin 2026. Durant cette phase de prolongation, la mise en œuvre du projet est assurée directement par Caritas Suisse, sans la participation de Caritas Cayes.

L'augmentation des revenus agricoles des familles paysannes et des autres acteurs du secteur agricole de la zone d'intervention constitue l'**objectif général** poursuivi par le projet

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- L'accessibilité et la disponibilité alimentaire des familles paysannes a augmenté, grâce à la diversification et l'augmentation de la productivité agricole (végétales et animales), utilisant des techniques protectrices de l'environnement ;
- Grâce à l'établissement et/ou le renforcement des entreprises rurales, les familles paysannes ont accès à des activités économiques diversifiées et donnant un revenu additionnel ;
- La participation scolaire des élèves démunis est améliorée via l'octroi de la subvention.

Pour atteindre ces objectifs, ces résultats et activités ont été définis :

Résultat 1 : Les familles paysannes ont reçu des formations et des intrants agricoles pour diversifier et augmenter leur production alimentaire et améliorer leur résistance aux chocs en utilisant des techniques protectrices de l'environnement.

Activité 1.1 : Ligne de base du projet

Activité 1.2: Renforcer l'accès des agriculteurs aux moyens et intrants de la production vivrière (notamment les céréales, les légumineuses, les tubercules et la production maraîchère), en utilisant des mécanismes de foires et vouchers pour fournir des semences, outils et autres provisions aux agriculteurs familiaux, en donnant un accent particulier aux femmes cheffes de ménages.

Activité 1.3 : Appuyer les groupements de producteurs artisanaux de semences (GPAS), et des Mutuelles de Solidarité (MUSO) constituées majoritairement par les femmes en collaboration avec le Service national semencier (SNS).

Activité 1.4 : Renforcement de la disponibilité, de l'accessibilité, des capacités de stockage, de conservation et de l'utilisation de semences et boutures de qualité (variétés climato-résilientes), dans les GPAS et MUSO.

Activité 1.5 : Renforcement des capacités des petits éleveurs de caprins et de lapins (favorisant la participation des femmes) par l'amélioration du mode d'élevage en introduisant de races améliorées, en soutenant des dispositifs de santé et en formant des agents vétérinaires.

Activité 1.6 : Les techniques de la production fourragère, l'ensilage et la fabrication de foin sont maîtrisées par les bénéficiaires du projet.

Ces activités qui suivent ont été réalisées à partir du 01^{er} avril 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Activité 1.7 : Appui aux GPAS pour la production et la multiplication du maïs Chicken Corn

Activité 1.8 : Renforcement de l'élevage cunicole suite aux pertes lors du transport

Activité 1.9 : Soutien à la valorisation des déchets des lapins

Activité 1.10 : Appui aux MUSO pour la conservation et la commercialisation des semences

Résultat 2 : Les micros, petite et moyenne entreprises (MPME) de transformation de produits agricoles sont renforcées et offrent la possibilité à la population locale d'augmenter leur revenu grâce à la transformation et commercialisation.

Activité 2.1 : Analyse de marchés, de filières porteuses et l'environnement local de l'investissement.

Activité 2.2 : Support technique et financier aux entreprises agricoles sélectionnées et promotion de l'entrepreneuriat par le renforcement des unités de transformation agroalimentaire.

Ces activités qui suivent ont été réalisées à partir du 01^{er} avril 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Activité 2.3: Soutien au renforcement des capacités des MPME

Activité 2.4 : Appui à l'installation d'un moulin à grain dans la communauté de Bercy

Résultats 3 : La sécurité alimentaire des parents d'élèves démunis est améliorée grâce à une subvention scolaire et au renforcement des capacités des enfants et des écoles sur les bonnes pratiques environnementales et agricoles durables.

Activité 3.1 Subvention scolaire aux enfants vulnérables

Activité 3.2 : Formation sur la SAN et l'approche de « l'Ecole bleue » dans 2 écoles

Ces activités qui suivent ont été réalisées à partir du 01^{er} avril 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Activité 3.3 : Organisation des séances de sensibilisation des élèves sur l'environnement

Activité 3.4 : Formation pour renforcer les compétences des élèves couvrant la minéralisation du compost

Activité 3.5 : Soutien aux parents vulnérables pour garantir le retour en classe de 150 élèves

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif général

Le prestataire de services, qu'il s'agisse d'une firme spécialisée ou d'un groupe d'experts en évaluation et capitalisation, sera chargé de :

- Évaluer les progrès réalisés et mesurer les effets du projet sur la communauté.
- Analyser les changements induits auprès des bénéficiaires, des institutions partenaires et des parties prenantes.
- Capitaliser les meilleures pratiques et les leçons apprises afin de formuler des recommandations stratégiques pour orienter de futures interventions.

2.2 Objectif spécifiques

Mission 1 : Évaluation finale du projet

Objectif : Mesurer les résultats atteints et les effets du projet, tant sur le plan technique que financier, en les comparant aux objectifs fixés dans le document de projet. Elle vise à fournir aux décideurs et aux acteurs impliqués des informations fiables et pertinentes leur permettant d'apprécier la qualité de l'exécution du projet, notamment en termes de pertinence, d'efficience, d'efficacité et de durabilité.

Activités principales :

Le prestataire sera chargé de :

- Évaluer la mise en œuvre du projet en termes de pertinence, efficience, efficacité et durabilité ;
- Mesurer les indicateurs de réussite et mettre en place des outils adaptés de collecte de données ;
- Collecter et analyser les données qualitatives et quantitatives pour apprécier les effets du projet sur les bénéficiaires et les structures partenaires ;

- Conduire des entretiens et focus groups avec les bénéficiaires, les partenaires locaux et les autorités afin d'évaluer les changements observés ;
- Apprécier l'atteinte des objectifs et proposer des recommandations pour renforcer la durabilité des actions ;
- Mettre à jour les indicateurs de base et les valeurs du cadre logique en fin de projet.
- Formuler des recommandations stratégiques pour améliorer la méthodologie et faciliter une mise en œuvre efficace lors d'éventuelles phases futures ;
- Évaluer la gestion et la coordination du projet, y compris le consortium et la collaboration avec les partenaires externes ;
- Analyser la participation des parties prenantes (secteurs, autorités locales, etc.) et le niveau d'appropriation locale des approches promues ;
- Identifier les leçons apprises et les pratiques à capitaliser pour de futures interventions.

Livrables attendus :

- Un rapport d'analyse complète de la performance du projet, évaluant sa pertinence, son efficacité, son efficience, son impact et sa durabilité. Ce rapport intégrera également l'identification des leçons apprises et des recommandations pour l'avenir, avec en annexe les outils de collecte de données et les résultats obtenus.
- Une synthèse des résultats et des recommandations, présentée selon les trois niveaux d'intervention : individuel, structurel et politique.
- Une mise à jour des indicateurs de base et des valeurs du cadre logique à la clôture du projet.

Mission 2 : Capitalisation du projet

Objectif : Documenter et structurer les bonnes pratiques, outils, apprentissages, approches efficaces et innovations du projet pour en faciliter la pérennisation et la répliquabilité et partager les leçons apprises avec les parties prenantes, dans une logique de systématisation de cette expérience.

Activités principales :

- Concertation initiale avec l'équipe du projet p220033 (Caritas Suisse et Caritas Cayes) afin de définir les pratiques à capitaliser (activités, aspects, etc.).
- Collecte et analyse des expériences et pratiques réussies, en collaboration avec les équipes de terrain et les partenaires locaux.
- Production de fiches de capitalisation par activité, synthétisant les méthodes, approches et innovations propres à chaque contexte.
- Réalisation d'entretiens avec au moins 10 bénéficiaires afin de documenter des histoires de réussite du projet.
- Identification des défis rencontrés, des solutions mises en œuvre et formulation de recommandations pour des projets similaires.

Livrables attendus :

La capitalisation du projet p220033 aboutira à la production de supports variés et complémentaires, visant à documenter, illustrer et diffuser les apprentissages issus de sa mise en œuvre. Ces produits seront conçus pour répondre aux besoins de différentes parties prenantes (bailleurs, acteurs communautaires, partenaires internationaux, décideurs publics) et faciliter la réutilisation des connaissances générées.

- **Registre de leçons apprises (fichier Excel structuré) :** Il s'agit d'un document de synthèse compilant les principaux enseignements issus du projet, classés par thématiques (technique, socio-économique, institutionnelle). Chaque leçon comprendra : une description du contexte, les résultats observés, les innovations, les facteurs de succès ou d'échec, ainsi que des recommandations opérationnelles pour la reproduction ou l'adaptation dans d'autres contextes. À cet égard, ce document s'adressera au personnel interne de Caritas Suisse et vise à servir de cadre de référence pour les équipes œuvrant dans des contextes comparables, afin de faciliter la reproduction et l'appropriation des bonnes pratiques.

- **Fiches de bonnes pratiques et de pratiques à éviter :** C'est une série de fiches synthétiques illustrant des approches, outils ou mécanismes ayant montré leur efficacité dans le cadre du projet (ex. : formation des jeunes, gestion communautaire de la chambre froide, sensibilisation environnementale et des innovations expérimentées dans le cadre de l'implémentation des activités du projet). Chaque fiche comprendra une description concise, les conditions de réussite, les limites observées, et des conseils pratiques. Ces fiches identifieront ou prendront en compte également les pratiques à éviter, afin d'aider à prévenir les erreurs lors de la réplique d'initiatives similaires.

- **Histoires à succès :**

Un document regroupant les témoignages de bénéficiaires sera élaboré. Un modèle déjà réalisé par Caritas Suisse dans le cadre d'un projet antérieur sera partagé avec le prestataire de services afin de servir de référence

III- Étendue et méthodologie de la mission

La mission s'étendra sur une période de deux mois à partir de la signature contrat par les deux parties.

Le prestataire de services, qu'il s'agisse d'une firme spécialisée ou d'un groupe d'experts en évaluation et capitalisation, devra adopter une méthodologie mixte afin de garantir une évaluation exhaustive :

- Réunion de cadrage avec l'équipe du projet (Direction, l'équipe de mise en œuvre) pour cerner et expliquer concrètement les objectifs visés.
- Analyse documentaire des rapports de projet et des outils de suivi.
- Entretiens semi-dirigés avec les bénéficiaires, les partenaires, et les acteurs institutionnels.
- Enquêtes de terrain pour collecter des données quantitatives et qualitatives.
- Focus groups avec les bénéficiaires pour évaluer les effets personnels et sociaux.
- Ateliers de restitution pour recueillir des feedbacks et valider les conclusions.

NB : Il est essentiel que les évaluateurs réalisent des déplacements sur le terrain pour collecter des données et rencontrer directement les bénéficiaires.

IV- Les questions d'évaluation

Ces questions ne sont pas exhaustives, le consultant doit les compléter dans sa proposition.

CRITERES D'EVALUATIONS	QUESTIONS PRINCIPALES
PERTINENCE	Les activités du projet correspondent-elles aux besoins réels des bénéficiaires ? Les ressources et la stratégie de mise en œuvre du projet étaient-ils réalistes, appropriées et adéquates pour atteindre les résultats ?
EFFICIENCE	En quoi les résultats obtenus justifient-ils les coûts encourus ? Les approches de gestion de projet favorisent-ils l'obtention de résultats escomptés, considérant les mécanismes de coordination au niveau du consortium et ainsi que ceux avec les partenaires de la gouvernance ?
EFFICACITE	Dans quelles mesures les objectifs du projet ont été atteints selon les prescriptions du document de projet ?
DURABILITE	Comment le renforcement de capacités des partenaires ou partie prenantes puissent favoriser la continuité des activités clé ?
IMPACT	Quels sont les impacts du projet sur son environnement externe ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs politiques ou sectoriels dans les domaines de protection sociale, de

CRITERES D'EVALUATIONS	QUESTIONS PRINCIPALES
	sécurité alimentaire et de gestion ou protection de bassins versants ? Quels sont les résultats inattendus à partir de l'implémentation du projet sur les secteurs, les organisations renforcées et les autorités locales ? Quel est l'impact actuel du projet sur les groupes cibles (Appréciation des effets négatifs et positifs à court terme et d'une perspective à long terme) ?

V- Profil du prestataire

Le prestataire de services, qu'il s'agisse d'une firme spécialisée ou d'un groupe d'experts doit :

- Avoir au moins 5 ans d'expériences dans l'évaluation de projet de coopération internationale ;
- Démontrer de l'expérience dans l'étude de capitalisation, l'évaluation du projet sur la sécurité alimentaire, la gestion des bassins versants et le renforcement des capacités des organisations paysannes
- Disposer d'un diplôme d'études supérieures en sciences sociales, agronomie, économie agricole ou économie ;
- Avoir une compétence en sécurité alimentaire et une compétence en mise en place de PME
- Démontrer une solide connaissance des programmes de développement ainsi que des enjeux liés à l'insécurité alimentaire et au renforcement de la résilience économique des PME en Haïti
- Prouver de la capacité de rédiger des documents techniques de hautes qualités et d'une maîtrise du créole et français

VI- Modalités de recrutement

Le prestataire sera recruté sur la base d'un Marché National (Appel d'offre national : AON) qui prendra notamment en compte son expertise et ses expériences dans le domaine, la qualité de proposition de l'expertise technique (les consultants), la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation de service, le calendrier proposé et la proposition financière. Et l'offre la mieux notée sera retenue pour le marché.

VII- Soumission des offres

L'offre de la firme/des consultants doit contenir :

- a) Une **proposition technique** présentant les points ci-dessus et tenant compte des différentes composantes :
 - Une lettre de soumission ;
 - Un chapitre sur la compréhension du mandat
 - La méthodologie proposée prenant en compte les préoccupations de cet appel à proposition
 - Les questions d'évaluation et de capitalisation
 - Le chronogramme d'activité (ne dépassant pas 8 semaines)
 - Présentation et rôles des membres de l'équipe
 - Les documents légaux (quitus, patente, matricule) à jour pour les firmes ;
 - Trois (3) références professionnelles.
 - Pour un groupe d'experts (CV, diplômes obtenus).

Toute documentation jugée pertinente par le prestataire de services pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité ;

Des exemples de prestations réalisées dans les deux domaines.

NB : L'équipe doit inclure un technicien spécialisé en énergie photovoltaïque, capable d'évaluer les installations réalisées dans le cadre du projet.

- b) Une **Offre financière** soumise en **dollars (USD)** conformément au tableau indicatif des coûts (Annexe II) prenant tous les coûts relatifs à la réalisation de la prestation. Toute question liée à la logistique (en particulier son transport sur le terrain) sera à la charge du prestataire de service. En conséquence, il est responsable de tout accident susceptible de lui arriver dans le cadre de sa mission.

VIII- Cas de rejet des offres

Les offres pourront être rejetées pour les causes suivantes, la liste ci-dessous n'étant pas limitative :

- Si le dossier du soumissionnaire n'est pas complet.
- S'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires.
- Si les offres financières ne sont comprises entre 5% supérieur et 10% inférieur au budget estimatif de base ou de référence.

IX- Dépôts des offres

Les offres seront remises le 18 septembre 2026 à 16h30 (heure locale) au plus tard à l'une des adresses suivantes :

- Bureau de Caritas Suisse coordonnées géographiques 18,29244° N, 73,84935° W, Derrière Le Recul Hôtel, Camp-Perrin, Haïti
- Bureau de Caritas Suisse à Camp-Perrin, route de Mersan, à côté de la résidence de l'hôtel Le recul, Haïti,
- Par courriel à l'adresse suivante : **candidatureshaiti@caritas.ch**

NB : Toutes les demandes d'informations, de renseignements devront être adressées par courriel à **candidatureshaiti@caritas.ch** en copiant **grybou@caritas.ch** au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des dossiers. En cas de besoin, Caritas Suisse pourra organiser une séance d'informations à laquelle seront invités toutes les entreprises où l'on pourra faire ressortir de nouveaux addendas qui seront expédiés à toutes les entreprises. Ces addendas feront partie intégrante du dossier d'Appel d'Offres. Passé ce délai, aucune modification, réclamation, remarque, ou réserve de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée au moment de l'ouverture des offres.

X- Evaluation des dossiers

L'évaluation des dossiers se fera dans deux étapes.

Il s'agit de :

- Évaluation des offres techniques : Les offres techniques seront évaluées sur la base de la qualité de la proposition (compréhension du mandat, matériel et équipements proposés, délai de réalisation du contrat) ainsi que de l'expérience de l'entreprise dans la réalisation de travaux similaires (au moins deux chantiers réalisés). Les offres techniques représenteront 60 points sur un total de 100.
- Évaluation des offres financières : Les offres financières représenteront 40 points sur 100, qui seront ajoutés à l'évaluation technique. À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 75 % (celles

qui n'ont pas été éliminées durant l'évaluation technique) seront ouvertes. Tous les exemplaires originaux de ces offres financières seront paraphés par le président et le secrétaire du comité d'évaluation. Ce comité veillera à ce que l'offre financière respecte l'ensemble des conditions de forme. Si ce n'est pas le cas, elle pourra être jugée irrecevable et rejetée. Tout rejet pour ce motif devra être dûment justifié dans le rapport d'évaluation.

Le comité d'évaluation vérifiera également qu'il n'y a pas d'erreurs arithmétiques évidentes dans les offres financières. Si de telles erreurs sont détectées, elles seront corrigées sans pénalité pour le soumissionnaire. Les enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires rejetés lors de l'évaluation technique seront scellées et conservées, puis archivées par le commanditaire avec les autres documents relatifs à l'appel d'offres.

Pour chaque activité, l'entreprise proposera un prix incluant l'achat des matériaux et équipements, leur transport à Belle Anse, les accessoires nécessaires à leur installation ainsi que la main-d'œuvre (voir le tableau ci-dessous). Le montant total sera comparé au budget maximal disponible pour le marché. L'offre présentant les montants unitaires et forfaitaires les plus bas obtiendra 40 points, et les autres offres recevront une note calculée selon la formule suivante :

Note financière = (total des montants unitaires et forfaitaires les plus bas / total des montants unitaires et forfaitaires de l'offre en question) x 100.

XI- Signature du contrat et Modalités de paiements

À l'issue de l'évaluation des offres, le Comité d'évaluation rédigera un procès-verbal et en informera l'entreprise sélectionnée avant la préparation du contrat. Le contrat sera signé par Caritas Suisse et le prestataire de service. Une fois le contrat signé, un premier paiement représentant 30 % du montant total net du contrat sera effectué au prestataire de service. Selon la loi de finance de 2005, Caritas Suisse est tenue de prélever sur le cout total d'installation et de supervision de l'entreprise un acompte de 2%. Ce montant sera versé à la Direction Générale des Impôts (DGI) au nom de l'entreprise dans le mois qui suit le paiement du dernier versement.